

Date de dépôt : 15 octobre 2019

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Non à la décharge de matériaux inertes d'excavation**

Rapport de M^{me} Delphine Klopfenstein Brogini

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

La commission des pétitions s'est réunie une seule fois le 9 septembre 2019, pour traiter une deuxième fois cet objet, sous la présidence de M. Jean-Marie Voumard et en présence de M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique. Le procès-verbal a été rédigé par M. Christophe Vuilleumier.

Synthèse du retour en commission de la pétition P 2058

Alors que la pétition, remettant en cause le projet de décharge de matériaux inertes d'excavation sur le territoire des communes de Collex-Bossy et de Bellevue, était soutenue par la majorité lors de son premier passage en commission (printemps 2019), donnant lieu au rapport P 2058-A¹, elle est renvoyée en commission depuis la séance plénière le 7 juin 2019 par le rapporteur de minorité.

Malgré un deuxième passage en commission, les députés restent divisés sur cet objet. La moitié de la commission (composée des Verts, du parti socialiste, d'Ensemble à gauche et de l'UDC) estime que la crainte des pétitionnaires est légitime et qu'il est important que le Conseil d'Etat puisse réévaluer l'ampleur du projet tout en préservant la qualité de vie des habitant.e.s. Ce n'est pas un vote contre le projet de décharge, mais bien un vote pour son redimensionnement : l'emprise territoriale de ce projet de décharge est énorme et particulièrement proche des premières habitations,

¹ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02058A.pdf>

notamment du Crest d'El. L'autre moitié de la commission (le PDC, le PLR et le MCG) estime ce projet pertinent pour les raisons évoquées dans le rapport de minorité à la fin du rapport P 2058-A².

Ce retour en commission pour une seule séance a donné lieu à deux auditions : celle des Sociétés Induni & cie SA, Girardi, Ecotel SA et Piaso SA, également celle des éleveurs de bisons.

Audition de M. Thomas Banfi, fondé de pouvoir de la société Induni & Cie SA, accompagné de M. Patrice Girardi, propriétaire de Girardi, de M. Matthieu Zanhed, directeur de Ecotel SA ainsi que de M. Patrice Saxod de Piaso SA.

M. Zanhed mentionne que les sites GN1 et GN2 ont été retenus ont raison de la mauvaise qualité des sols, de l'accessibilité aisée des lieux et de la possibilité à terme de réduire les nuisances sonores grâce à une butte. Il ajoute que le projet se découpera en plusieurs étapes, chacune d'entre elles représentant approximativement une année. Il observe que l'organisation du site est donc envisagée par étapes, en rappelant que les matériaux qui seront stockés seront non pollués. Il ajoute que ces remblais se situeront à 500 mètres au minimum des habitations. Il signale également qu'une pente de 3% est envisagée afin de permettre à l'agriculture de se développer favorablement par la suite. Il signale encore qu'il est question de 2,4 millions de m³ de matériaux non pollués, durant 9 ans d'exploitation, soit un flux de 133 camions par jour. Il déclare encore qu'une piste en enrobé est prévue le long de l'autoroute afin de diminuer les nuisances et les poussières, derrière le talus, avec un pont provisoire au-dessus de la route des Faillards. Il ajoute que l'objectif est de commencer le plus près possible des habitations puis de reculer afin de pouvoir protéger les habitations le plus rapidement possible. Il répète que les secteurs seront ouverts et fermés les uns après les autres.

Il signale ensuite que trois types d'engins seront utilisés, soit un track, un rouleau compresseur et une pelleteuse. Il mentionne que ces engins fonctionneront 6 à 7 heures par jour. Il rappelle qu'un talus provisoire sera placé le long de la route des Faillards, avec des contrôles opérés par le biais d'un sonomètre. Il ajoute que des horaires réduits sont également prévus, à partir de 9h du matin et une pause de 12h à 14h. Il déclare que les engins respectent évidemment les normes.

Il explique alors que la couche végétale sera d'abord dégrapée et placée en talus afin de stocker les déchets, puis replacée. Il signale encore que les

² <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02058A.pdf>

habitations ne sont pas sous le vent et il mentionne que les engins sont équipés de filtres à particules. Il remarque encore qu'un engin sera présent constamment afin de nettoyer les pistes, ainsi que des humidificateurs devant diminuer les poussières en été. Il évoque alors les émissions quotidiennes en observant qu'il est question 11,2 kg pour les voitures sur la route de Colovrex et de 1,9 kg pour le bulldozer. Il signale encore que les roues des camions seront lavées à la sortie du chantier. Il estime que les craintes portant sur la pollution atmosphérique sont donc surtout émotionnelles.

Il mentionne ensuite qu'un suivi paysager a été réalisé et que la plantation d'une centaine d'arbres est prévue. Il rappelle également que les réductions sonores de l'autoroute seront de 15 Db sur un linéaire de 650 mètres grâce à la butte, qu'une piste cyclable de 3,2 millions sera financée sur la route de Colovrex, qu'un apport de 300 000 m³ de matériaux terreux est envisagé pour la reconstitution des sols fertiles, et que le projet permettra de diminuer les parcours des camions se rendant en France. Il répète également que des andains antibruit seront systématiquement mis en œuvre, et que les accès se feront hors des villages.

Questions des député.e.s

Un député MCG demande si ce sont les habitants ou les autorités communales qui ont assisté à cette présentation. M. Zanhd répond que la présentation était ouverte à tout le monde. Le député demande s'il y avait beaucoup d'appréhension au sein du public. M. Zanhd répond qu'il y a eu de multiples réactions puisque le site est énorme, mais il répète que le chantier se développera et se fermera par étapes. Il observe qu'il y a eu également de nombreux amalgames sur la nature des déblais et sur la pollution entraînée par les engins.

Un député PLR remarque que certains habitants craignaient d'avoir leur vue complètement bouchée. M. Zanhd répond que les débats ont peu abordé cet aspect, mais il mentionne que la question des vues a été traitée. Il remarque que la butte provisoire de l'étape 1 sera établie durant une dizaine de mois et il remarque que c'est la seule mesure qui entraînera un impact visuel momentané. Il ajoute qu'à terme, il n'y aura pas d'impact important. Il signale par ailleurs qu'un alignement d'arbres est prévu – en rappelant qu'il s'agit d'une volonté communale et cantonale – et il remarque que ces arbres masqueront un peu la vision.

Une députée Verte comprend la réaction des habitants et rappelle que le périmètre de ce projet de décharge est énorme. Elle se demande dès lors s'il serait possible de redimensionner le projet, une manière pour qu'il soit mieux

accueilli par la population. M. Banfi répond que les volumes ont été calculés en fonction des besoins, de la topographie et de la durée d'exploitation du site ainsi que de la rentabilité. M. Zanhd rappelle que des ouvrages ont été demandés par les communes. Il signale qu'il y a de nombreuses décharges sur le canton, mais qui sont à l'état de gravières et qui deviendront des lieux de stockage une fois leur exploitation terminée. Il évoque ainsi la gravière de Bernex, qui mesure 105 hectares, et dont le site est plus grand que le projet dont il est question. Il observe toutefois que ces sites s'articulent par étapes. La députée remarque que la problématique est différente pour une gravière. M. Zanhd répond que les nuisances sont similaires. Il signale alors que si le site était repensé à la baisse, la rentabilité diminuerait inévitablement, ce qui empêcherait le financement des ouvrages souhaités par les communes. Il rappelle en outre que ces déblais, s'ils ne sont pas placés dans ce site, le seront ailleurs et il indique qu'il est question d'un potentiel pouvant être utilisé. Il pense en l'occurrence que le projet est optimum du point de vue environnemental. La députée demande s'il serait possible de développer cette décharge tout au long de l'autoroute, ce qui permettrait de diminuer les nuisances de celui-ci. Elle rappelle en outre qu'il est question de construire une troisième voie d'autoroute. M. Zanhd répond qu'il est nécessaire de prendre en compte le foncier. Cela étant, il pense que les potentiels sont intéressants et il estime que ce projet peut constituer une amorce pour développer le principe des digues antibruit.

Un député socialiste remarque qu'il est question des remblais du CEVA, de la route des Nations et des Cherpines, notamment, mais il se demande ce qu'il en est exactement. M. Zanhd déclare ne pas pouvoir répondre à cette question puisque cela dépend de l'ouverture de ce projet. Il ajoute que les déblais des Cherpines viendront peut-être sur ce site, mais il déclare que les remblais du CEVA ne le seront certainement pas. M. Saxod déclare que pour le moment, les déblais sont évacués en France, ce qui implique des trajets de centaines de kilomètres, ce qui est aberrant. Il observe en outre que Genève est dépendante de la France à cet égard. M. Zanhd remarque que la problématique revient à poser la question du développement de Genève. Le député demande quelles sont les options existantes. Il remarque que Genève ne stoppera pas les chantiers si ce projet ne voit pas le jour. M. Zanhd répond que Genève évacue 1 million de m³ chaque année et il mentionne que si la France décide de refuser l'entrée de ces déchets, le canton pourrait stopper des chantiers. M. Saxod indique que certaines communes françaises signalent déjà souhaiter conserver leur site pour leur propre développement. M. Fanti mentionne que la procédure pour expatrier des déchets dure un à deux mois. Il ajoute que le GESDEC a par ailleurs interdit d'évacuer sur des sites

agricoles et il remarque qu'il n'est donc possible d'évacuer que sur des gravières en précisant que des cautions financières sont nécessaires. Il remarque que tout se complexifie progressivement et il remarque que des chantiers pourraient stopper en raison de ces complications administratives. M. Zanhd déclare que le risque n'est pas anodin.

Un député Vert remarque qu'il est question de reconstituer les sols pour les remettre à l'agriculture. Il observe que ces sols ne sont donc pas fertiles. M. Zanhd répond que l'épaisseur du sol végétal est de 40 centimètres sur des remblais d'autoroute, ce qui ne permet pas l'agriculture. Il ajoute que seul le bétail peut y demeurer. Le député demande d'où viendra la terre végétale. M. Zanhd répond qu'elle est récupérée sur l'ensemble des chantiers. Le député demande s'il serait possible de produire moins de matériaux d'excavation. M. Zanhd répond que le GESDEC préconise ce type de mesures, mais il mentionne que le territoire est contraint et ne permet pas forcément de réutilisation locale. Il indique que certains PLQ sont parfois surélevés pour ce faire. Il signale que sur les 200 000 m³ du projet du Château, seuls 10 000 m³ pourront être valorisés sur place. M. Fanti rappelle en outre que le sous-sol genevois est très hétérogène avec beaucoup d'argile. Et il mentionne que l'argile est peu utilisée de nos jours.

Une députée PDC remarque que ce projet assurera l'autonomie de Genève pour son développement. M. Saxod acquiesce.

Un député PLR demande s'il serait possible de ne développer que l'une des deux zones prévues. M. Fanti répond que tout le projet serait remis en cause. Il ajoute que la volonté du GESDEC et des entreprises est de maximaliser le site afin de limiter le mitage dans le canton. M. Saxod explique que le marché des déchets est conditionné par la France et il remarque qu'il est nécessaire d'avoir un volume conséquent pour pouvoir amortir les investissements. M. Zanhd mentionne qu'il sera peut-être nécessaire de retrancher un pan du projet par la suite. Le député demande comment les propriétaires fonciers ont ressenti le projet. M. Fanti répond que ce projet est né d'une discussion entre les propriétaires fonciers et les entreprises, il y a dix ans. Il ajoute que le projet a évolué au cours des années en fonction des multiples contraintes. M. Zanhd remarque que certains propriétaires sont ennuyés de devoir attendre pour réexploiter les terrains. Il ajoute que les propriétaires sont plutôt partenaires du projet. M. Fanti mentionne encore que le remblayage de 13 mètres se fera par rapport au terrain actuel dont la déclinaison est de 9 mètres et il mentionne que la différence sera donc modeste.

Un député UDC demande quel est le potentiel de décharge existant à Genève. Il se demande ce qu'il en serait de l'autonomie de Genève si la

France fermait ses frontières. M. Zanhd répond que Genève n'a pas d'autonomie à l'heure actuelle. Il remarque qu'il est nécessaire de créer des gravières pour produire des m³ de décharge. Il mentionne que la disponibilité immédiate est donc très faible, raison pour laquelle les déblais sont envoyés en France. M. Fanti mentionne que la gravière à Soral ferme sa décharge à la fin de l'année.

Une députée Verte remarque que le canton manquera tôt ou tard de terre végétale si les zones agricoles ne sont plus déclassées. M. Zanhd acquiesce en remarquant que s'il n'y a plus de chantier, il n'y aura plus de terre végétale.

Audition de MM. Laurent et David Girardet, éleveurs de bisons

M. L. Girardet prend la parole et déclare être la 4^e génération d'agriculteur sur la commune. Il mentionne ensuite que ce projet est né de la demande de création d'une butte antibruit. Il rappelle que les terrains concernés ont subi de multiples interventions, notamment de la part des PTT qui avaient installé des antennes dont les socles ont été depuis lors dynamités. Il rappelle également que ces terres ont été remblayées avec la construction de l'autoroute et il mentionne que ces terrains ne présentent plus de valeur pour l'agriculture. Il ajoute que ces terrains n'ont plus de pouvoir tampon et il mentionne que seul de l'orge peut être planté avec un rendement de 4,5 tonnes, soit la moitié de ce qui peut être produit généralement. Il précise que ce terrain a finalement accueilli des bisons. Il mentionne donc qu'une remise en valeur de ces terrains est une opportunité, ce d'autant plus qu'il n'est plus possible de faire pâturer les bisons pendant huit mois, mais seulement durant trois mois en raison des chaleurs de plus en plus fortes. Il rappelle encore que ce projet ne concernait à l'origine que Collex et il remarque qu'il s'est développé par la suite en raison de ses qualités.

M. D. Girardet remarque que dans les années 70, la superficie agricole était majoritaire sur le territoire de la commune de Bellevue. Il mentionne que la perte de territoire agricole est de plus de 73 hectares depuis cette époque, ce qui est considérable. Il ajoute que la part de surface agricole est passée en dessous de 40%, l'urbanisme communal ayant le plus impacté le territoire. Il observe en l'occurrence que le projet GN2 porte sur un quart des sols, des sols qui sont très largement dégradés en raison de leur utilisation par les PTT et de la servitude militaire qui les frappait. Il ajoute que la terre végétale est donc presque inexistante dans certaines zones, avec des périmètres très secs et d'autres inondables. Il mentionne que ce projet permet donc de corriger les erreurs du passé et de rendre à l'agriculture des terres correctes. Il indique encore que le volume de terres retiré de la commune

depuis les années septante est de 0,7 à 2,3 millions de m³, soit un volume supérieur à ce que prévoit ce projet.

Il évoque encore le plan directeur des gravières et il mentionne que ce périmètre est en zone prioritaire. Il répète que ces sols ne permettent pas d'agriculture en mentionnant qu'il est question de 30 hectares et il pense que ce chantier permettra de corriger ce problème. Il signale ensuite que le plan directeur communal avait validé le projet de GN2, un projet qui lui semble bien ficelé tant pour l'agriculture que pour la commune.

Questions des député.e.s

Un député socialiste se demande s'il ne faudrait pas arrêter de parler de décharge. Il remarque que ce terme fait peur. M. D. Girardet répond qu'il serait préférable d'appeler ce projet « zone de remblaiement » ou « projet d'amélioration foncière », mais il remarque que les termes techniques sont ce qu'ils sont. Le député demande ce qu'il en serait des bisons. M. L. Girardet répond que la moitié du troupeau serait déplacé sur Collex momentanément. Le député remarque que cela implique des coûts. M. L. Girardet répond que ces coûts sont couverts par le projet.

Une députée Verte demande s'il y a eu des démarches de l'Etat au préalable, avant le projet de décharge, se souciant de la qualité agricole de ces terres. M. L. Girardet répond que la sensibilité s'est développée au cours de ces dernières années alors qu'au préalable personne ne se souciait des zones agricoles. M. D. Girardet répète qu'une servitude militaire frappait ce terrain jadis. Et il doute que l'armée ou les PTT se souciaient de la qualité agricole de ces terrains. M. L. Girardet remarque être propriétaire depuis 2007. La députée remarque que les bisons seront réinstallés sur ces terrains sans autre forme d'agriculture. M. L. Girardet acquiesce, mais il mentionne que par la suite il sera possible de cultiver n'importe quoi. La députée demande ce qu'ils pensent de la levée de boucliers contre ce projet dans la commune. M. L. Girardet déclare avoir été surpris et il mentionne que le projet a peut-être trop tardé. M. D. Girardet ajoute que la communication portant sur ce projet était mauvaise. Il remarque qu'une première séance d'informations s'était tenue à l'époque, suivie d'une seconde séance à la demande des opposants. Il signale que les critiques à l'égard des particules fines se sont également adressées à l'activité agricole. Il pense que les normes seront respectées et il répète que le projet constitue une solution pour l'amélioration de ces terres.

Un député PLR demande quelles seraient les concessions à faire pour rassurer les opposants. M. L. Girardet répond que le volume de ce projet est

nécessaire pour financer l'ensemble de l'opération. Il pense qu'il serait nécessaire de rappeler que le projet doit se développer par étapes. Il ajoute qu'il serait regrettable de faire le travail à moitié.

Une députée PDC demande ce qu'il en est des prairies maigres qui sont envisagées. M. D. Girardet répond que les engrais et les pesticides ne sont pas utilisés et il mentionne être ouvert à l'idée de créer des corridors biologiques.

Un député socialiste demande ce qu'il en est de l'impact de l'aéroport sur les animaux. M. D. Girardet répond que les bisons viennent du Wyoming et ne sont pas habitués au bruit. Mais il remarque qu'avec le temps, les bisons se sont accoutumés au bruit. Il précise que le baromètre relève des naissances et il mentionne que celles-ci se montent à 25%. Il ajoute qu'il n'y a donc pas d'impact sur les animaux. Le député demande ce qu'il en est des traînées de kérosène. M. D. Girardet répond que la pollution est un problème global et il remarque que le kérosène est lâché autant sur le Jura que dans le prolongement de la piste. Le député demande si les buttes antibruit sont une bonne mesure. M. D. Girardet répond que c'est une topographie complète qui a été développée afin de limiter les rebonds sonores.

Une députée socialiste demande qui a payé le rapport d'étude. M. L. Girardet répond que c'est le porteur de projet. La députée demande ce qui est envisagé avec les opposants. M. L. Girardet répond que les opposants seront à nouveau rencontrés.

Un député PLR demande combien il y a de têtes de bétail. M. L. Girardet répond qu'il y a 50 mères pour un total de 150 têtes. Il ajoute que les bisons sont tués à deux ans et demi.

Prise de position des groupes sur la pétition

Un député PLR déclare que le PLR propose le dépôt de cette pétition, considérant que les nuisances sont maîtrisées et que le projet permettra d'améliorer la qualité de ce terrain. Il ajoute que les défauts relèvent principalement de la communication.

Une députée Verts déclare que son groupe soutenait cette pétition il y a quelques mois et qu'il n'a pas changé d'avis. Elle ajoute que les auditions qui viennent de se dérouler étaient intéressantes, mais surtout intéressées. Elle comprend l'intérêt, en particulier financier, des porteurs de projet (mandat important) autant que des propriétaires (revalorisation du terrain), mais elle pense que ces intérêts privés et pécuniaires ne doivent pas s'interposer dans le débat politique. Elle rappelle que ce projet va créer de nombreuses nuisances et elle pense que ce chantier ne pourra pas être comparé à celui de

gravières. Elle rappelle les levées de boucliers dans les communes. Si le projet a un intérêt certain en termes de gestion de nos propres déchets (matériaux inertes d'excavation), son emprise reste énorme et à proximité immédiate de plusieurs habitations. Pour les Verts, il faut revoir l'emprise du projet, sans s'y opposer frontalement, écouter les pétitionnaires et pour cela renvoyer la pétition au Conseil d'Etat.

Un député UDC rappelle s'être abstenu, mais il remarque que les auditions qui viennent de se dérouler l'incitent à voter le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat. Il signale que de nombreuses personnes estiment que le canton est en surchauffe et se développe trop rapidement sans réflexion de fonds. Il déclare que l'UDC soutient donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député socialiste mentionne que son groupe soutient également le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat afin de confronter ce dernier à l'importance de ce projet et des manques en termes de communication. Il rappelle que la pétition comporte de nombreuses signatures et il ne croit pas qu'il soit possible d'aller de l'avant sans informer correctement la population. Il ne croit pas en outre qu'il soit possible de creuser et construire à tout va au détriment des individus.

Un député PLR mentionne qu'il est question d'un million de m³ transportés en France, ce qui génère un certain nombre de nuisances et surtout beaucoup de pollution. Il précise qu'il s'agit de la moitié de la pyramide de Khéops. Il pense également que les informations ont manqué, mais il estime que dissimuler l'autoroute et diminuer les nuisances sonores ne ruinent pas la qualité de vie.

Une députée MCG remarque que ce projet permettra de revaloriser ces terres et donnera à Genève une plus grande indépendance dans le domaine, raison pour laquelle son groupe votera le dépôt de cette pétition.

Un député d'Ensemble à gauche mentionne que son groupe votera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il partage en l'occurrence les préoccupations du député UDC et il estime également que les deux dernières auditions défendent des positions intéressées.

Une députée PDC pense que les intérêts n'étaient pas uniquement intéressés puisqu'il a été question aussi de l'indépendance de Genève ou d'une piste cyclable ainsi que de l'environnement, et notamment du projet de prairie maigre. Elle mentionne que son groupe propose donc le dépôt de la pétition.

Détail du vote**Renvoi au Conseil d'Etat (soutien de la pétition)**

Oui : 7 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC)

Non : 7 (2 PDC, 3 PLR, 2 MCG)

Abstention : –

Sans majorité, le renvoi est refusé.

Dépôt de la pétition (non soutien de la pétition)

Oui : 7 (3 PLR, 2 PDC, 2 MCG)

Non : 7 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC)

Abstention : –

Sans majorité, le dépôt est refusé.

Les deux options ayant été refusées, la pétition est donc classée, c'est-à-dire qu'aucune suite ne lui sera donnée.

Pétition (2058-B)

Non à la décharge de matériaux inertes d'excavation

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les communes de Bellevue et de Collex-Bossy sont pressenties pour accueillir un projet de décharge gigantesque et démesuré de matériaux inertes d'excavation sur le terrain des bisons (le Crest d'El, les Biolays), et le Bracasset (voir plan).

- 200 camions en moyenne par jour ;
- atteinte grave à la santé : poussières, particules fines et nuisances sonores ;
- dangerosité pour les piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- surcharge du réseau routier déjà saturé.

Les habitants de ces deux communes subissent déjà fortement les nuisances de l'autoroute et de l'aéroport.

Nous soulignons qu'un projet de décharge a été abandonné à Plan-les-Ouates à cause de la proximité des habitations. Le projet à Bellevue et Collex-Bossy se trouve juste en face d'habitations !

Les riverains (les habitants, et également les utilisateurs des terrains de football du Stade Marc-Burdet) vont subir ces nuisances.

Si ce projet était mené à bien, le poumon vert de Collex-Bossy serait mis à mal.

Du fait que ce projet va toucher une région déjà mise sous une pression environnementale considérable, nous demandons au Grand Conseil de reconsidérer son choix et d'abandonner la réalisation de cette décharge.

N.B. 1025 signatures

Association de Sauvegarde des Intérêts
de Collex-Bossy et de ses Environs
ASICB & E
c/o Ulla Birk
Chemin de Crest-d'El 9
1239 Collex-Bossy

